

## VENEZ CONSTRUIRE AU CENTRE-VILLE DE BOUXWILLER, ANCIENNE CAPITALE DU COMTÉ DE HANAU LICHTENBERG

**Construire en respectant la nature !** Au cœur de la ville de Bouxwiller, la commune cède un **terrain de 1,89 are** au centre-ville en contrepartie d'un projet de construction alliant **respect du patrimoine et écologie**.

**Une localisation idéale dans le cœur historique d'une petite cité de caractère.** Particuliers, familles, professionnels venez concrétiser votre projet de vie écologique au cœur d'un patrimoine authentique !

**Un terrain vous sera cédé,** (incluant le bâtiment en ruine existant, dont la potentielle déconstruction sera à votre charge) si votre projet est cohérent, ambitieux voire original tout en respectant l'esprit du lieu, l'insertion dans son environnement et **un procédé de construction écologique**. Il vous sera demandé d'utiliser des techniques, des matériaux (bois, enduits chaux et/ou terre, isolants biosourcés...) et des systèmes durables et respectueux de l'environnement (panneaux solaires, construction passive...).



### À 35 minutes en voiture de Strasbourg,

La ville de Bouxwiller, le Parc Naturel régional des Vosges du Nord et l'Architecte des Bâtiments de France vous accompagneront dans ce projet au cœur du pays de Hanau-La Petite Pierre, un territoire rural dynamique.

### ADRESSE DU BIEN À CÉDER :

**2 Impasse Koch 67330 Bouxwiller**

Le prix d'acquisition du bien est à proposer dans le projet, prix TTC / hors frais de notaire.

### CALENDRIER DE LA DÉMARCHE EN 6 ÉTAPES :

#### 1\_ Journée de visite :

Rendez-vous individualisé et entretien avec un architecte conseil.

**29 Septembre 2023**

#### 2\_ Acte de candidature

Lettre de motivation à remettre faisant acte officiel de candidature

**27 octobre 2023**

#### 3\_ Journée de visite conseil

Rendez-vous individualisé et entretien avec un architecte conseil pour orienter le projet

**30 novembre 2023**

#### 4\_ Remise du dossier de candidature :

Selon le modèle prédéfini et en lien avec la procédure de cession du patrimoine.

**30 janvier 2024**

#### 5\_ Commission technique d'analyse des projets

Présélection des 3 projets éligibles pour l'audition

**9 Février 2024**

#### 6\_ Audition et présentation de votre projet

Les 3 porteurs de projets ayant la démarche la plus aboutie seront auditionnés.

**6 Février 2024**

Le compromis de vente sera signé dès l'obtention du permis de construire. Des clauses résolutoires intégreront l'acte de vente, engageant le lauréat dans un calendrier de travaux.

**INFORMATION ET INSCRIPTION : [j.thien@bouxwiller.eu](mailto:j.thien@bouxwiller.eu)**